

Police : un projet de logiciel très coûteux bientôt abandonné

Plusieurs millions d'euros ont été engagés pour cet outil de rédaction de procédures pénales, indispensable aux policiers au quotidien

Antoine Albertini

Sur le portail Cheops, qui supporte la plupart des logiciels de la police nationale, le message en lettres rouges est apparu jeudi 13 février au matin : pour la énième fois, le logiciel de rédaction de procédures pénales « *est actuellement indisponible* » et « *aucun délai de retour à la normale* » n'est prévu. Comme un symbole, celui d'une gabegie sans équivalent dans l'histoire de la police, cette annonce a lieu alors que le projet d'un logiciel rénové, fiable et ergonomique, en chantier depuis 2016, est sur le point d'être abandonné, d'après nos informations. Le coût précis du fiasco est encore inconnu mais, selon une source policière, il pourrait atteindre « *16 à 20 millions d'euros* ».

La rumeur enfle dans les couloirs du ministère de l'intérieur depuis dix jours. Elle a été confirmée à demi-mot par le directeur général de la police nationale en personne, Louis Laugier, au cours d'une réunion qui s'est déroulée Place Beauvau lundi. Prévu chaque année au mois de février, un point d'étape annuel n'a toujours pas été annoncé.

« *Conduite de projet défailante* »

A la fin de 2021, le ministre de l'intérieur de l'époque, Gérard Darmanin, promettait pourtant que l'outil, indispensable à des milliers de policiers au quotidien, serait prêt en 2024, après un temps de gestation de huit années déjà considérable et des millions d'euros engloutis en pure perte. Trois ans plus tard, la déconfiture est totale, huit ministres de l'intérieur et quatre directeurs généraux de la police nationale ont eu le temps de s'installer Place Beauvau pour tenter de faire aboutir un projet maudit, plombé par les chicayas entre services, les lourdeurs administratives, des erreurs stratégiques pourtant identifiées de longue date.

Annoncé début 2016, le projet se révèle d'emblée boiteux en raison du refus de la police de s'appuyer sur les briques technologiques pourtant parfaitement opérationnelles développées en interne par la gendarmerie, pour un coût voisin de zéro. A l'époque, les hiérarques policiers font valoir des différences d'approche dans la conception du logiciel et des particularités propres à la solution développée par les gendarmes, adaptée à leurs missions et peu compatible avec les impératifs de la police. En réalité, beaucoup d'entre eux exigent avant tout un outil de comptage statistique pour satisfaire la voracité administrative et politique en matière de chiffres, quand les enquêteurs de terrain souhaitent un outil ergonomique, fiable et utile.

Quelques mois après les premiers travaux, la gendarmerie se retire d'un dossier qu'elle devine « *piégeux* » tandis que, côté police, chefs de projet et désillusions se succèdent : en 2017, un « *point de situation* » du cabinet du directeur général de la police nationale évoque un projet

déjà « *en phase critique* ». Le prestataire informatique, la société Capgemini, reconnaîtra plus tard, dans un audit réalisé par ses soins, des choix technologiques « *discutables* », des « *défauts de supervision* » et de « *conseil* », des « *études insuffisamment argumentées et/ou travaillées* ». Elle sera pourtant d'abord reconduite dans la maîtrise d'œuvre du logiciel, « *pour des raisons d'ordre juridique* », avance alors la Place Beauvau.

Entre-temps, le seul changement notable a concerné le nom du projet, rebaptisé « Scribe » après une consultation nationale menée auprès des policiers, puis « XPN ». Un troisième chef de projet, nommé en septembre 2021, jette l'éponge après quelques semaines, et il faut attendre plusieurs mois avant que la police nationale ne désigne son successeur en la personne d'Olivier Darot, un ingénieur venu de Dassault Systèmes. « *Six ans après son lancement, le programme (...) est l'exemple même d'une conduite de projet défailante* », tranche la Cour des comptes, en juillet 2022.

Pannes récurrentes

A l'époque, le coût de ces errements depuis 2016 est évalué à 13,28 millions d'euros, et la direction du numérique du ministère de l'intérieur estime à près de 30 millions d'euros l'addition totale – à la condition que « XPN » parvienne à voir le jour.

Depuis, il semble au contraire s'enliser encore davantage, entre pannes récurrentes, système D déployé par les utilisateurs, « plantages » réguliers. Le jour de l'entrée en vigueur de la réforme de la garde à vue, le 1er juillet 2024, alors que l'outil numérique des gendarmes est prêt quelques minutes après minuit, les policiers se retrouvent contraints de « bricoler » pour adapter le leur et finaliser manuellement tous leurs actes, au risque de fragiliser les procédures, et au prix, se souvient un officier de police judiciaire, « *d'un arrachage de cheveux comme [il en a] rarement vécu dans[sa] carrière* ».

Le ministère de l'intérieur, qui n'a pas répondu à nos sollicitations, envisage désormais de s'appuyer sur les briques technologiques du logiciel développé et utilisé par les gendarmes. Soit la solution proposée par la gendarmerie dès 2016.